



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/C.2/1996/L.1  
1er février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS  
NON GOUVERNEMENTALES  
Reprise de la session de 1995  
29 janvier-2 février 1996  
Point 5 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

Projet de rapport

Rapporteur : M. Fidel COLOMA (Chili)

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a tenu la reprise de sa session de 1995 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 29 janvier au 2 février 1996. Le Comité a tenu \_\_\_ séances (582e à \_\_\_e séance) et plusieurs séances officieuses. Mme Ruth Limjuco (Philippines), Présidente du Comité, a ouvert la session.

B. Participation

2. Des représentants de tous les États membres du Comité ont participé à la session : Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Grèce, Inde, Indonésie, Irlande, Madagascar, Paraguay, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Swaziland et Tunisie.

3. Les États Membres suivants étaient représentés par des observateurs : Australie, Canada, Colombie, Maroc, Mexique, Pakistan, Roumanie et Venezuela.

4. L'institution spécialisée suivante était représentée : Organisation mondiale de la santé (à compléter).

5. L'organisation intergouvernementale suivante dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social était représentée : (à compléter).

C. Ordre du jour

6. À la 582e séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (E/C.2/1995/4), qui se lisait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales.
3. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif (catégories I et II) auprès du Conseil économique et social.
4. Ordre du jour provisoire de la session de 1996 du Comité.
5. Adoption du rapport du Comité.

-----